



Achat maison deterioré, element retiré

Par **gaiane**, le **23/03/2009 à 11:02**

BonjourrrrrMon époux et moi nous habitons Lyon et nous avons acheter une maison secondaire dans le sud avec piscine, jacuzzi , jardin d'hiver , cuisine en marbre intégré... Nous avons signé un contrat de vente dans la plus parfaite légalité .rrrrLorsque nous sommes arrivé sur les lieux, a la remise des clés nous nous sommes aperçu que le jacuzzi avait été enlevé ainsi que la cuisine en marbre.rrrrNous nous sommes aperçu aussi que des murs étaient largement fissuré, nous avons appelé le voisin charpentier pour un conseil, et il nous a dit que cela mettait en danger la sécurité de la maison.rnQuel sont nos possibilité ?rnDoit 'on intenter un procès devant le TGI ou autre juridiction, avons nous un délai, y a t'il des étapes a respecter ?rnQuel est le régime juridique ? les articles de lois qui réglementent ce problème ?rnEt surtout quel sont nos recours ?rrrrEn vous remerciant